

**ARRÊTÉ DEP-2024-210 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE SIGNALÉTIQUE ET DECORS GRAPHIQUES**

**Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :**

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;  
**Vu** l'arrêté du 27 février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle signalétique et décors graphiques ;  
**Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1 :** Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle signalétique et décors graphiques pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jacques BARBARIAN, professionnel

Vice-président :

Monsieur Laurent TEILLARD, enseignant

Enseignantes :

Madame Laetitia LECAUDE  
Madame Filicia MOREIRA

Professionnelles :

Madame Olympia ANGOT  
Madame Mathilde ADORNO

**Article 2 :** La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.

  
Frédéric MULLER